



elle

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

**Objet : Création de postes afférente à l'ouverture de nouveaux services dans le quartier des Blagis
- adaptation du tableau des effectifs pour la filière administrative**

Séance du 16 octobre 2021

Convocation du 8 octobre 2021

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt et un, le seize octobre à 9 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le huit octobre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, dans la grande salle du site sportif et de loisirs des Blagis sise 26 bis avenue Jean-Jaurès à Sceaux

Etaient présents :

M. Philippe Laurent, Mme Chantal Brault, MM. Jean-Philippe Allardi, Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mme Monique Pourcelot, MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mme Annie Bach, M. Frédéric Guermann, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M Emmanuel Goujon, Mme Axelle Poullier, M. Numa Isnard, Mmes Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin

Etaient représentés :

Mme Florence Presson par M. Philippe Laurent,
Mme Roselyne Holuigue-Lerouge par Mme Monique Pourcelot,
Mme Catherine Palpant par Mme Claire Vigneron,
Mme Nadine Lacroix par Mme Chantal Brault,
M. Fabrice Bernard par M. Jean-Christophe Dessanges

Etaient absents :

M. Konstantin Schallmoser,
M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 16 octobre 2021

OBJET : Création de postes afférente à l'ouverture de nouveaux services dans le quartier des Blagis - adaptation du tableau des effectifs pour la filière administrative

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéas 4, 5 et 6, ainsi que les articles 33, 34, 79 et 81,

Considérant la demande formulée par la Ville d'ouverture d'une maison France Services au sein du quartier des Blagis,

Considérant l'avis favorable du comité technique en date du 8 octobre 2021,

Considérant qu'il convient de créer des emplois dans la filière administrative,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

Article 1 : pour les besoins liés au recrutement des agents, pour effet à compter du 1^{er} novembre 2021 :

Dans la filière administrative :

- de créer 2 postes d'adjoint administratif.

ADOpte le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2021, tel que présenté en annexe 1 de la présente délibération.

PRECISE que les dépenses résultant de la présente délibération seront imputées sur les crédits inscrits aux budgets des exercices concernés chapitre 012.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



Philippe Laurent